



# POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDES POUR LES PLAN DE GESTION DES HAIES BOCAGERES

### Identification du pétitionnaire

Je soussigné (nom, prénom) : .....

Structure : .....

N° SIRET : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Cocher la case correspondante

- Particulier non agricole
- Exploitant agricoles individuels à titre principal ou secondaire
- Agriculteurs personne morales exerçant une activité agricole (GAEC, EARL, ...)
- CUMA, GIEE
- Association loi 1901
- Etablissements publics
- Société civile immobilière
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif

### Engagement du pétitionnaire

**Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance :**

- du règlement des aides départementales relatives à la politique en faveur de la plantation des haies bocagères ;

**Pour les exploitants agricoles individuels et les entreprises agricoles** (cocher la case correspondante et compléter si besoin) :

Je soussigné (nom et Prénom)..... atteste sur l'honneur :

- n'avoir pas reçu d'autres aides de minimis au cours des deux précédents exercices fiscaux et de l'exercice en cours pour quelque motif que ce soit *Exploitant agricoles individuels à titre principal ou secondaire*
- avoir reçu des aides de minimis au cours des deux exercices fiscaux et de l'exercice en cours, pour un montant total de .....euros

**Je m'engage à respecter :**

- les règles d'attribution des aides départementales ainsi que les conditions d'éligibilité ;

**Je m'engage à fournir :**

- un exemplaire du plan de gestion au conseil départemental

Fait le...../...../....., à.....

Signature :

Cet imprimé est à retourner, complété, signé, accompagné de l'ensemble des pièces demandées (Cf. page 3 de la demande d'aides) à l'adresse suivante :

**Conseil départemental de l'Orne**  
**Pôle attractivité environnement – SDDT/BSTAF**  
**Hôtel du Département**  
**27, Bd de Strasbourg – CS 30 528**  
**61 017 ALENCON Cedex**

☎ 02.33.81.60.00 - poste 1427

## Rappel du règlement de la politique pour les opérations groupées

---

Le plan de gestion doit réaliser un état des lieux de la haie en faisant apparaître a minima :

- Un diagnostic des types de haies, de leur état de conservation et de leur intérêt en terme de bois énergie, lutte contre l'érosion, biodiversité ou paysage ;
- Une cartographie des haies recensées au 1/5000<sup>ème</sup> ;
- Une présentation et une analyse du potentiel de production en bois énergie de l'exploitation ;
- Des propositions de gestion des linéaires existants et d'éventuelles propositions de plantations prévues sur 2 ans.

Un exemplaire du plan de gestion devra obligatoirement être adressé au Conseil départemental.

Le plan de gestion est subventionné sur la base d'un forfait de 800 € par dossier

### Bénéficiaires :

- *Particulier non agricole*
- *Exploitant agricoles individuels à titre principal ou secondaire*
- *Agriculteurs personnes morales exerçant une activité agricole (GAEC, EARL, ...)*
- *CUMA, GIEE*
- *Association loi 1901*
- *Etablissements publics*
- *Société civile immobilière*
- *Sociétés coopératives d'intérêt collectif*

### Dépenses éligibles :

Conception et animation du projet.

## Pièces à fournir

---

### Pour l'instruction du dossier :

- Formulaire de demande d'aide
- Un plan au 1/5000<sup>ème</sup> faisant figurer le projet
- Un RIB

### Pour le versement des subventions :

- Plan de gestion
- Factures détaillées acquittées